

Voeu de soutien au planning familial  
présenté par le groupe Créteil des Verts

L'Etat avait choi si de se désengager de son soutien au planning familial et de baisser la subvention qu'il accordait aux établissements de conseil conjugal et familial de 42 %. Cette décision entraîne la suppression totale des actions d'information, d'éducation et de prévention dans les domaines de la sexualité et de la vie de couple et affective, menées par le planning et ses associations départementales, au titre de la mission d'utilité publique que l'Etat lui a confié.

Depuis 50 ans le planning familial agit pour le droit des femmes, pour le droit de choisir, pour la disparition des rapports de domination du masculin sur le féminin, pour que toutes et tous vivent une sexualité sans contrainte, sans discrimination, sans violence ni dépendance. Rappelons-le, ce sont 450 000 personnes qui bénéficient chaque année des actions du planning familial en France et dans les Dom.

L'annonce de cette baisse de subvention a provoqué une vive réaction. La pétition de soutien au planning a recueilli 140 000 signatures, contraignant l'Etat à revenir sur sa décision.

Mais la situation du planning familial, comme celle des établissements d'information, de conseil conjugal et familial, n'est pas pour autant consolidée. Les financements de l'Etat sont alloués pour 2009 et 2010. Au-delà, ce sont les DDASS et DRAS qui deviendront les interlocuteurs du planning, dans le cadre de la réforme de l'Etat et d'un nouveau protocole.

Les missions du conseil conjugal et familial pourraient bien s'en trouver fragilisées et remises en question, et avec elles, notamment, le droit des femmes à disposer de leur corps. Ces missions doivent aujourd'hui être

redéfinies, défendues et confortées, afin que les besoins de la population qui sont croissants, soient pris en compte.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal de Créteil tient à réaffirmer son attachement et son soutien aux missions d'information, d'éducation et de prévention dans les domaines de la sexualité et de la vie de couple et affective, menées par le planning et ses associations départementales.